

Certification des compétences de conduite des officiers

Règlement du 20.12.2021

**Processus de certification
et conditions d'obtention**

Introduction :

Swiss Leaders certifie, depuis plusieurs années maintenant, les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les écoles d'officiers et autres écoles, ainsi que dans les services d'avancement et auprès de la troupe.

Les officiers de tout grade ayant une expérience minimale de la conduite de la troupe, au sein de l'armée suisse, peuvent demander cette certification.

Expertise :

La commission de certification étudie chaque cursus militaire sur la base du livret militaire ou d'un extrait Pisa. Le sens de l'éthique du demandeur est également étudié. Les recommandations d'un supérieur hiérarchique (militaire ou civil) sont exigées.

3 niveaux de reconnaissance :

- Certificat Swiss Leaders de conduite, niveau 1 (dès lieutenant, chef de section)
- Certificat Swiss Leaders de conduite, niveau 2 (dès capitaine, commandant de compagnie)
- Certificat Swiss Leaders de conduite, niveau 3 (dès major, commandant de bataillon ou remplaçant)

Le niveau 3 correspond au niveau supérieur de la certification Swiss Leaders.

Ces certificats répondent à une reconnaissance par les pairs et ne conduisent pas à l'obtention d'un titre officiel au sens fédéral.

Conditions tarifaires :

1^{ère} demande

- Certification et adhésion à Swiss Leaders:

Si vous souhaitez profiter de tous les avantages en tant que membre actif Swiss Leaders, vous ne payez que la cotisation de CHF 298.- pour une année complète + une cotisation calculée au pro-rata temporis pour l'année en cours. La certification est gratuite.

- Seulement certification:

CHF 200.- si vous êtes déjà membre actif Swiss Leaders;
CHF 500.- si vous n'êtes pas membre Swiss Leaders et ne souhaitez pas le devenir.

Demandes suivantes

- Duplicata de certificat :
(en français, allemand, italien, anglais)

CHF 0.- (offert) si vous êtes membre actif Swiss Leaders;
CHF 50.- si vous n'êtes pas membre Swiss Leaders
- Nouvelle analyse pour obtention d'un certificat de niveau supérieur :

CHF 50.- si vous êtes membre actif Swiss Leaders;
CHF 100.- si vous n'êtes pas membre Swiss Leaders

Processus et recours :

Adresser par mail à romandie@swissleaders.ch un dossier complet (documents en format PDF), comprenant :

- Formulaire de demande, dûment rempli
Le demandeur indique les offres de prestations souhaitées, les documents fournis et valide la demande, datée et signée.
- Attestation sens de l'éthique, daté et signé
Le demandeur apporte la preuve de son honorabilité (pas de condamnation inscrite au casier judiciaire ainsi qu'aucune poursuite en cours auprès de l'Office des Poursuites, pouvant porter préjudice à son honorabilité vis-à-vis de la certification Swiss Leaders).
- Extrait PISA à jour, ou à défaut, les copies du livret de Service
Le demandeur apporte la preuve de son grade et de son expérience de la conduite de troupe.
- Recommandations d'un supérieur hiérarchique (militaire ou civil), dûment remplies
Si le demandeur est en service (milice ou professionnel), les recommandations seront données par un plus haut gradé.
Si le demandeur est libéré de ses fonctions militaires, les recommandations seront fournies soit par un plus haut gradé (en fonction avant sa libération), soit par un supérieur hiérarchique dans ses fonctions civiles.

Le certificat est délivré après expertise et règlement de la somme due.

Si le niveau de certificat attribué ne correspond pas aux attentes, un recours dûment justifié peut être adressé au secrétariat Swiss Leaders pour une réévaluation.

Validité du règlement :

Seule la version électronique disponible sur le site internet fait foi.

Informations et inscriptions :

ASC Swiss Leaders

Secrétariat romand

c/o Gotham Gare, Avenue d'Ouchy 4, CH-1006 Lausanne

T +41 21 625 78 32

www.swissleaders.ch/fr | romandie@swissleaders.ch